COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026 A 17H30

COMMUNE DE LA GUILLERMIE

Affichage du 10 septembre 2026 Convocation du 10 septembre 2026

Le conseil municipal s'est réuni le : 17 septembre 2026 dans la salle du conseil sous la présidence de M. PERRUCHE Gilles, maire de LA GUILLERMIE.

Présents : MM. PERRUCHE Gilles _ DESBATISSE Martine _ ECHAROUX Philippe _ CORAJOD Samuel _ BEURRIER Laurène_ RAJOT Paul_ GIRONDE Marguerite _ CAYLA Xavier _ BARGOIN Evelyne

Absents excusés : AUBRET Mariane _ THERON Paul _

Secrétaire de séance : BARGOIN Evelyne

Ouverture de séance à 17h36.

ORDRE DU JOUR :

1- Validation du Procès-Verbal de la séance du 17 juillet 2026
2- Délibération prix cimetière.
3- Repas CCAS.
4- Désignation de l'élu correspondant routière.
5- Désignation des référents pour les espèces à enjeux pour la santé.
6- Convention centre de gestion pour dispositif de signalement.
7- Convention centre de gestion pour adhésion médiation préalable.
8- Convention allier Bourbonnais Territoires pour support technique.
9- Abonnement Cosoluce cimetière.
10- Achat souffleur thermique.
11- Voirie 2027 chemin du Bois Giraud.
12- Point Auberge Communale.
13- Arborisation du Bourg.
14- Conteneur.
15- Point sur commission eau.
16- Questions diverses.

1- Validation du compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2026. Approuvé à l'unanimité.

2- Délibération prix cimetière.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La gestion des concessions funéraires relève des compétences obligatoires des communes, conformément à l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ces concessions constituent un service public local essentiel, répondant à un besoin d'intérêt général pour les familles et les proches des défunts. A La Guillermie, les tarifs actuellement en vigueur pour les concessions et le colombarium n'ont pas été révisés depuis plusieurs années.

Une actualisation s'avère nécessaire pour :

- Garantir l'équilibre financier du service, compte tenu des coûts d'entretien des espaces funéraires (nettoyage, aménagements, gestion administrative).
- Harmoniser les tarifs avec les pratiques observées dans des communes comparables, tout en tenant compte des spécificités locales (taille de la commune, demande, capacité d'accueil).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de fixer les tarifs des concessions du cimetière, comme suit :

CONCESSION CIMETIERE	
15 ANS	40€/M²
30 ANS	60€/M²
50 ANS	80€/M²
CASE COLOMBARIUM	
15 ANS	200€
30 ANS	350€
50 ANS	500€

Le conseil municipal souhaite créer un jardin du souvenir sans le cimetière.

3- Repas CCAS.

Le repas du CCAS se déroulera le 22 novembre 2026 à l'Auberge Communale. Toutes les personnes de plus de 65 ans habitante en résidence principale sur la commune sont invitées ainsi que les employés communaux et les conseillers. Pour toutes les personnes accompagnantes une participation sera demandée. Un colis sera offert aux personnes ne pouvant pas participer au repas.

Approuvé à l'unanimité

4- Désignation de l'élu correspondant routière.

Monsieur le Maire expose,

La sécurité routière est une priorité nationale et locale. Afin de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation sur le territoire communal, il est nécessaire de désigner un correspondant sécurité routière, qui sera l'interlocuteur privilégié entre la mairie, les services de l'État (Préfecture, DDT, etc.), et les associations locales.

Ce correspondant aura pour missions principales :

- Relayer les informations et campagnes nationales ou départementales.
- Organiser des actions locales de sensibilisation.
- Coordonner avec les forces de l'ordre (gendarmerie, police municipale) pour identifier les zones à risque.
- Remonter les besoins ou problèmes spécifiques de la commune (ex : signalement de points noirs, demande d'aménagements).

Le Conseil municipal décide :

- De désigner comme correspondant sécurité routière pour la commune pour la durée du mandat municipal :

M. PERRUCHE Gilles

5- Désignation des référents pour les espèces à enjeux pour la santé.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement 2024-2028 qui définit le cadre régional en matière de « Santé et Environnement », des référents communaux doivent être désignés.

Ce dispositif cible prioritairement 5 espèces à enjeux pour la santé humaine avec un risque d'expansion en Auvergne-Rhône-Alpes et contre lesquelles des actions de lutte peuvent être nécessaires : ambroisie, moustique tigre, chenilles processionnaires, tiques et berce du Caucase.

La désignation pour chaque commune d'un référent dédié à la surveillance de ces espèces est l'outil n°1 pour organiser une lutte efficace localement. Le référent est un acteur essentiel : il assure la gestion des signalements, accompagne la mise en œuvre du plan de lutte et intervient dans le processus de médiation.

Le Conseil municipal Décide :

- De désigner comme référents pour la commune pour la durée du mandat municipal :

 M. CORAJOD Samuel et Mme BEURRIER Laurène

6- Convention centre de gestion pour dispositif de signalement.

Monsieur le Maire expose la convention d'adhésion au dispositif de signalement du CDG03.

Refusé à l'unanimité.

7- Convention centre de gestion pour adhésion médiation préalable.

Monsieur le Maire expose la convention d'adhésion pour la médiation préalable.

Refusé à l'unanimité

8- Convention allier Bourbonnais Territoires pour support technique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention assistance informatique est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 et qu'une nouvelle convention est mise en place par Allier Bourbonnais Territoires pour 2026-2030

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Décide d'accepter la nouvelle convention pour l'assistance informatique.

9- Abonnement Cosoluce cimetière.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la gestion du cimetière un logiciel doit être mis en place. Le prix de l'abonnement est de 115.19€ par an et comprend la visualisation Cartographique et la gestion du cimetière.

Approuvé à l'unanimité.

10- Achat souffleur thermique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'entretien de la commune et notamment du cimetière un souffleur serait nécessaire. Le prix du souffleur est de 299€ TTC.

Approuvé à l'unanimité.

11- Voirie 2027 chemin du Bois Giraud.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le chemin du Bois Giraud doit être rénové. Ce chemin est mitoyen avec la commune de ferrière sur Sichon.

Devis ADN pour un montant de 61 999.510€ HT soit 74 399.40€ TTC.

D'autres devis vont être demandés avant de prendre une décision.

Reporté.

12-Point Auberge Communale.

L'Auberge Communale a ouvert ses portes le 07/08/2026.

Des travaux de plomberie et d'électricité vont être faits pour la mise aux normes de l'établissement.

13-Arborisation du Bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajoute des arbres au Camping Municipal et aux Gîtes communaux pour apporter plus d'ombre lors des grandes chaleurs.

Des subventions peuvent être demandées notamment au Département et à Vichy Communauté.

Approuvé à l'unanimité.

14-Conteneur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les poubelles qui sont placées derrière l'Eglise sont mal placées et propose de les déplacer au-dessus de la salle des fêtes. Le Sictom doit venir voir sur place pour nous dire si cela est réalisable. Une dalle sera faite par l'employé communal.

Approuvé à l'unanimité.

15-Point sur commission eau.

Monsieur le Maire expose que suite à l'obtention de plusieurs documents concernant l'eau, plusieurs questions se posent notamment sur la volumétrie des captages de La Guillermie et de la perte d'eau.

Un rendez-vous avec Vichy Communauté va être demandé pour avoir des réponses.

16-Questions diverses.

- Formation : Une formation pour les élus sur le Budget Communal est proposée, la date choisie est le 23/10/2026.

- Bulletin Municipal : Le bulletin municipal doit être confectionner pour le 15/11/2026.

- Marché hebdomadaires : Laurène BEURRIER propose de mettre en place un marché hebdomadaire le jeudi soir. Approuvé à l'unanimité.

- Peinture salle des fêtes : Toujours en attente de la subvention. Voir pour les bénévoles.

- Le secrétariat de mairie va déménager au rez-de-chaussée de la mairie.

- Festival de Musique : Xavier CAYLA propose un festival de Musique à La Guillermie. Approuvé à l'unanimité.

- Noël solidaire : Le centre social organise le Noël solidaire le 13/12/2026 et cherche une salle gratuite pour le repas. La salle des fêtes de La Guillermie sera mise à la disposition du Centre Social gratuitement pour le repas.

Fin de séance : 19H39